

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 31 MARS 1988

FERWAFA		N° 0944
reçu le	01 AVR 1988	/15.08.01
n°	300178	
A traiter par		

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie
KIGALI

Objet : Emprunt de drapeaux
et de chaises.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le cadre de la 14ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe, l'équipe MUKURA V.S. rencontrera le 3 avril 1988 à Kigali l'équipe GOR MAHIA du Kenya.

A cet effet, et pour respecter le règlement de la Confédération Africaine de Football qui, en matière de protocole, exige que lors de ces compétitions soient hissés les drapeaux du Pays hôte, du Pays visiteur, du Pays des arbitres et de celui du Commissaire de match, je vous demanderais de bien vouloir prêter à mon Département les drapeaux suivants :

- 1 drapeau du Rwanda
- 5 drapeaux du M.R.N.D.
- 1 drapeau du Zimbabwe
- 1 drapeau de Somalie
- 1 drapeau du Kenya.

Par ailleurs, je vous demanderais également de bien vouloir mettre à notre disposition 1000 chaises à installer dans la tribune d'honneur du Stade National AMAHORO de REMERA à cette occasion.

Comptant sur votre bonne et habituelle compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYUME RWANDAISE STZ
C.P.I.à:

- Monsieur le Président de la FERWAFA
KIGALI

